

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

VERANDAS TERRASSES OUVERTES

- < 5m² : aucune formalité
- < 20m² : DP
- > 20m² : PC

TOITURE

- Réfection : DP
Auvent, préau
- < 5m² : aucune formalité
 - < 20m² : DP
 - > 20m² : PC

COMBLES

- Aménagement en surface d'habitation
- < 5m² sans modification de l'aspect extérieur : aucune formalité
 - < 20m² : DP
 - > 20m² : PC

FENÊTRE

- Création, modification, suppression : DP

PANNEAUX SOLAIRES VELUX

- DP

FACADE RAVALEMENT BARDAGE

- DP

TERRASSE NON COUVERTE

- Sans surélévation ni fondation profonde (peu importe la surface) : aucune formalité
- Surélevée avec fondation profondes et/ou > 5m² : aucune formalité
- Surélevée avec fondation profondes < 20m² : DP
- Surélevée avec fondation profondes > 20m² : PC



GARAGE ABRI BOIS / BETON

- < 5m² : aucune formalité
- < 20m² : DP
- > 20m² : PC

PISCINE

- < 10m² : non couverte et restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100m² non couverte : DP
- < 100m² couverte avec couverture < 1.80m : DP / > 1.80m : PC
- > 100m² et/ou couverture +1.80 m de haut et/ou local technique > 20m² : PC

EXTENSION

- < 40m² : DP
- > 40m² : PC

PORTAIL CLÔTURE MUR

- DP

DEMOLITIONS

- Peu importe la surface démolie
- Permis de démolir

PC : Permis de Construire
DP : Déclaration Préalable